

Une inscription grecque : la dédicace du gymnase de Péluse

Autor(en): **Carrez-Maratray, Jean-Yves**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **54 (2006)**

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-728267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le bloc de granit rose, mesurant entre cinquante-cinq et cinquante-sept centimètres de large sur septante-six centimètres de long et vingt-six centimètres d'épaisseur, retrouvé en remploi à l'emplacement du *presbyterium* de l'église tétraconque, a probablement été retaillé dans un bloc architectural d'époque pharaonique pour recevoir sur l'une de ses faces une inscription grecque monumentale de cinq lignes (fig. 1). Gravé sur sa face la plus large et ne portant aucune trace d'écriture ou de scellement sur ses autres côtés, le bloc ne peut être interprété que comme un linteau qui surmontait la porte d'un édifice prestigieux. En effet, les lettres étaient autrefois en métal, bronze ou bronze doré, insérées dans des logements à leur forme et accrochées par des tenons. Elles ont bien sûr disparu, mais il reste les traces de scellement et l'emplacement des caractères en creux, ce qui assure la lecture de la totalité de l'inscription (fig. 2). Les six lettres de la première ligne font dix centimètres de haut et sont plus grandes que les lettres des quatre autres lignes, qui mesurent entre sept et huit centimètres au maximum. La deuxième ligne ne compte que neuf lettres (au lieu de dix pour les trois dernières), ce qui permet de la centrer et de la mettre ainsi légèrement en valeur. La forme générale des lettres est élégante mais volontairement cursive : *epsilons* et *sigmas* lunaires, *mus* aux hastes extérieures divergentes, *alphas*, *nus* et *kappas* légèrement inclinés. Tout cela paraît dater l'inscription du Haut-Empire, et plutôt du II^e siècle ap. J.-C. Cependant, la haste horizontale du *éta* est détachée en tiret des deux hastes verticales, ce qui semble être un trait plus ancien¹, au même titre que la forme encore assez quadrangulaire des signes (en particulier les *pis* et les lettres arrondies, *omikrons*, *epsilons* et *sigmas*, aussi hautes que larges²). On serait donc tenté de dater plus précisément l'inscription de la fin du I^{er} siècle ou de la première moitié du II^e siècle ap. J.-C., mais on ne saurait bien sûr être trop catégorique. Évidemment, on pense à l'époque des Antonins, illustrée à Péluse par le passage d'Hadrien en l'été 130.

Ἡ πόλις
ἐπὶ Κασίου
τοῦ καὶ Διοσ-
κουρίδου γυ-
μνασιάρχου.

«La cité (a fait ce bâtiment), quand Kasios, appelé aussi Dioskouridès, était gymnasiarque.»

«La cité», c'est-à-dire évidemment la ville de Péluse, est l'auteur d'une action (verbe sous-entendu) qui eut lieu à la date indiquée par la mention du magistrat. Aucune autre indication n'est donnée parce que la pierre parlait d'elle-même : elle proclamait que le bâtiment sur laquelle elle fut jadis apposée était l'«œuvre de la cité». Mais quel bâtiment ? Une fois séparée de ce monument, l'inscription ne nous parle plus aussi clairement qu'autrefois, mais la mention du gymnasiarque, et ceci à l'exclusion de toute autre précision (en particulier le nom de l'empereur régnant et la nature du bâtiment dédié³), laisse entendre que c'est le gymnase même de Péluse qui reçut cette dédicace célébrant la générosité de la ville à son égard. Si cette hypothèse se vérifie, nous nous trouvons devant une inscription unique en son genre en Égypte, dans une ville qui n'était pas une cité grecque mais

1. Il apparaît sur la dédicace de l'un des deux obélisques du Cæsareum d'Alexandrie tout à la fin du I^{er} siècle avant notre ère (voir KAYSER 1994, n° 1), et sur la dédicace BERNAND 1981, n° 147 (60/61 ap. J.-C.).

2. KAYSER 1994, n° 117, est un fragment de dédicace monumentale dont ne subsistent que les lettres Η ΠΟΛΙΣ gravées avec une «sobriété classique» (KAYSER 1994, p. 362) qui fait pencher vers le début de l'époque romaine.

3. Distinguer par exemple de la dédicace tentyrite BERNAND 1984, n° 25, œuvre des «gens de la métropole et du nome», qui précise la date (an 31 d'Auguste) et la nature du monument (*propylon* d'Isis).



4. Autres cas où l'expression ἡ πόλις, sur une inscription provenant d'une métropole de nome, a été considérée comme désignant la ville en question et non une des cités grecques d'Égypte : SB V, 8796 = IGRR 1100 = BERNAND 1970, t. I, pp. 419-420 (Ménélaïs) ; SB V, 8798 = IGRR 1104 = BERNAND 1970, t. III, pp. 1037-1039 (Momemphis plutôt que Naucratis) ; SB V, 8301 = IGRR 1103 = BERNAND 1970, t. III, pp. 1039-1040 (Saïs plutôt que Naucratis) ; SB I, 176 = IGRR 1096 = BERNAND 1970, t. III, p. 910, note 2 (Pachnamounis plutôt qu'Alexandrie) ; OGIS 668 = IGRR 1124 = BERNAND 1981, n° 147 (Ptolémaïs Évergétis du Fayoum plutôt que Ptolémaïs Hermiou). Il s'agit toujours de dédicaces en l'honneur de l'empereur.

5. JOUGUET 1911, pp. 279-280

6. JOUGUET 1911, p. 280

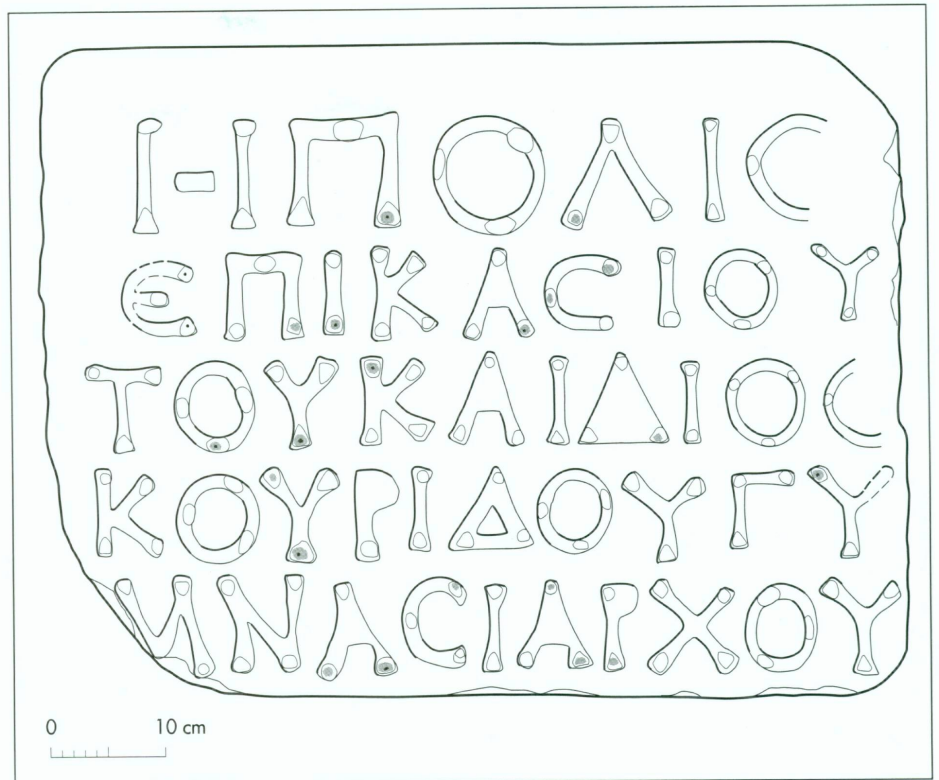
7. JOUGUET 1911, p. 82 : « Le gymnase n'est pas seulement une institution ethnique, c'est une institution municipale ; il n'y a de gymnase que dans les métropoles et le premier archonte des métropoles est le gymnasiarque. »

8. Comme le rappelle MÉLÈZE-MODRZEJEWSKI 1998, p. 465 : « S'il est vrai en effet que tous ceux qui sont "du gymnase" sont également métropolitites et paient la capitation à taux réduit, le contraire ne l'est pas : tous les métropolitites ne sont pas "du gymnase". »

une *métropole* de nome, à savoir la dédicace du gymnase par la personne morale qu'est « la cité⁴ ». Si l'on s'en remet à ce qu'écrivait Pierre Jouguet en 1911, ceci est inattendu : « Jamais, avant le III^e siècle, on ne voit la métropole faire figure de personne morale : aucun texte ne nous la montre agissant comme partie dans un procès ; même, on ne trouve aucun monument dédié par une métropole [...]. Partout où nous voyons une ville jouer le rôle de dédicant, c'est une cité, πόλις, ou si c'est une métropole, elle usurpe le titre de πόλις⁵. » Cependant, comme le rappelait le grand papyrologue, « on ne saurait se fier tout à fait à ces preuves tirées du silence des textes. Quelques documents sont ambigus. Si, comme on peut le croire, c'est une métropole qui dans certaines dédicaces est désignée par le terme πόλις, elle n'en fait pas moins acte de personne juridique. Elle usurpe, avons-nous dit, le titre de cité, mais cette usurpation n'est pas autrement choquante ni significative, la métropole étant presque partout dans les papyrus appelée πόλις⁶. » L'inscription de Farama ne peut donc en aucun cas être considérée comme une anomalie puisque nous n'avons retrouvé aucune autre dédicace de gymnase qui puisse en invalider le formulaire et parce que le gymnase était par excellence le bâtiment dont s'honorait une métropole de nome⁷.

Il est en revanche impossible de préciser quelle fut l'ampleur des travaux célébrés : construction *ex nihilo* ou restauration d'un édifice existant ? De tout ou partie des bâtiments ? On ne saurait le dire, non plus qu'on ne saurait mesurer la responsabilité exacte, en particulier financière, de la cité dans l'opération. Celle-ci peut en effet s'arroger un mérite qui fut en réalité celui du gymnasiarque, dans le cadre de sa liturgie. On sait cependant que tous les gymnasiarques n'étaient pas si riches qu'on croit, et que leur contribution se limitait bien souvent à la livraison de l'huile pour les athlètes. La ville de Péluse peut donc être bel et bien la donatrice de son propre gymnase. Ce serait d'autant plus plausible que c'est par elle que l'on pouvait obtenir, outre le statut de métropolitite (et son corollaire, le paiement de la capitation à taux réduit), le privilège d'appartenir aux « gens du gymnase » (ἀπὸ τοῦ γυμνασίου⁸). On sait que, dans les magistratures d'une métropole de nome, la

2. L'inscription grecque, relevé



fonction de gymnasiarque était la plus importante du *cursus*, et l'on a le sentiment ici que le gymnasiarque faisait fonction d'éponyme à Péluse.

C'est, bien sûr, pour notre connaissance de la ville même de Péluse que cette inscription offre le plus d'intérêt. Elle nous apprend que la ville avait son gymnase, ce dont, à vrai dire, on ne pouvait douter. Ce gymnase devait se trouver à proximité de l'église tétraconque, car le poids du bloc remployé exclut qu'il ait pu être apporté de très loin. On pense à la zone voisine des thermes puisqu'un gymnase comportait normalement une palestre, une piste d'entraînement, couverte (*xyste*) ou non, et des bains. D'ailleurs, le gymnasiarque pouvait être aussi astreint à la curatelle des bains (*balaneia*)⁹. L'inscription confirme également l'existence, elle aussi attendue, des magistratures civiques à Péluse, dont on avait déjà une connaissance générale par la dédicace de la statue de M. Aurelius Kasios qui, en tant que *pantarchos*, «avait exercé toutes les *archai*», donc aussi celle de gymnasiarque, la plus prestigieuse de toutes¹⁰. Kasios – appelé aussi Dioskouridès – devient donc le deuxième de la liste des magistrats de Péluse à être connu, mais c'est actuellement le plus ancien et le seul à être explicitement nommé gymnasiarque. Il faudra à ce titre l'ajouter à la liste des gymnasiarques d'Égypte telle que l'avait constituée le regretté Pieter Johannes Sijpesteijn¹¹.

On ne manquera pas de remarquer que les deux magistrats désormais connus portent le même nom de Kasios, qui fut aussi celui de l'auteur des restaurations effectuées sous Hadrien au décor du temple de Zeus Kasios, et connues par l'inscription de l'architrave, également de granit rose, retrouvée par J. Clédat¹². Il devient de plus en plus évident que le culte local de Zeus Kasios, avec son oracle et ses «Mystères», a généré une onomastique locale particulièrement riche, voire proliférante. À Péluse, tous les notables semblent s'appeler Kasios ! L'emploi du deuxième nom, ici Dioskouridès, s'avère donc extrêmement

9. P. Oxy. III, 473, 4-5 = W. Chrest. 33 (Naucratis? 138-160 ap. J.-C.), avec mention des «grands thermes»; cité dans JOUGUET 1911, p. 311

10. CARREZ-MARATRAY 1999, n° 397

11. SIJPESTEIJN 1967; SIJPESTEIJN 1986. Le papyrus CPR XIII, 19 (fin du III^e siècle ap. J.-C.) mentionne deux gymnasiarques, Aurelius Sarapiôn, fils de Kasios, et Aurelius Kasios, fils de (X), ainsi qu'un *ex-pantarchos*, Aurelius Psenkonchos, fils de Posidonios (voir MITTHOF 2002, n° 19). Or il concerne des affaires liées à la localité de Geron, c'est-à-dire Mohammadiya, à l'est de Péluse. Il y a donc de fortes présomptions pour que les notables cités soient des gymnasiarques et un pantarque de Péluse (on notera, par ailleurs, la récurrence du nom de Kasios).

12. CARREZ-MARATRAY 1999, n° 394

pratique pour distinguer les homonymes. Ce nom, d'une excellente grécité, est trop répandu pour offrir un élément de datation, mais il n'est sans doute pas inutile de souligner qu'il est formé sur celui des Dioscures. Or ceux-ci sont les «enfants de Zeus» et, comme Zeus Kasios, ils protégeaient avant tout les marins. On se rappellera que Leucippé et Clitophon, à peine réchappés d'un naufrage, s'empressent d'aller consulter à Péluse l'oracle de Zeus Kasios¹³. Cela pourrait laisser entendre que beaucoup des membres de l'élite municipale de Péluse, capables financièrement d'assumer des liturgies aussi coûteuses que la gymnasiarchie, tiraient l'essentiel de leur fortune du commerce maritime¹⁴.

Cela nous amène, pour terminer, à «la cité» qui se met si manifestement en valeur à la première ligne de l'inscription. C'est encore elle qui honorera plus tard M. Aurelius Kasios d'une statue. Il semble donc bien que, sans être une *polis* grecque proprement dite, la ville de Péluse était fière d'une identité urbaine que le pouvoir impérial lui reconnaissait en faisant frapper à Alexandrie des monnaies à l'effigie de Zeus Kasios, et qui furent successivement marquées «nome pélusote» (an 12 de Trajan), «cité des Pélusotes» (an 13 de Trajan), et finalement «Péluse» (an 11 d'Hadrien). Nous avons suggéré que la ville constituait à elle seule un nome ou, ce qui revient au même, qu'elle était en quelque sorte une métropole de nome sans nome, donc quasiment une *polis*. Il a été retrouvé plusieurs de ces «monnaies de nome» (celle de l'an 11 d'Hadrien) dans les fouilles de Péluse, tant à Tell el-Makhzan que dans une tranchée au centre de l'église tétraconque¹⁵, ce qui montre que ces frappes n'étaient pas purement honorifiques mais qu'elles servaient à alimenter la circulation monétaire dans la ville. Ainsi donc ces pièces apparaissent comme l'expression numismatique, non pas certes de l'autonomie de la «cité des Pélusotes», mais tout au moins de son indépendance économique et du dynamisme de ses élites, celles des «membres du gymnase» et de leur chef, le gymnasiarque Kasios, appelé aussi Dioskouridès.

13. Achille Tatius, III, VI, 1-3 (= CARREZ-MARATRAY 1999, n° 272)

14. JOUGUET 1911, p. 319: «Plusieurs gymnasiarques nous apparaissent dans les textes comme des capitalistes ou des propriétaires importants.»

15. Voir BONNET *et alii* 2006, p. 371

Bibliographie

- BERNAND 1970 André Bernand, *Le Delta égyptien d'après les textes grecs*, volume I, *Les confins libyques*, tomes I-IV, *Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale*, 91, Le Caire 1970
- BERNAND 1981 Étienne Bernand, *Recueil des inscriptions grecques du Fayoum*, tome III, *La « méris » de Polémôn*, *Bibliothèque d'étude de l'Institut français d'archéologie orientale*, 80, Le Caire 1981
- BERNAND 1984 André Bernand, *Les Portes du désert · Recueil des inscriptions grecques d'Antinooupolis, Tentyris, Koptos, Apollonopolis Parva et Apollonopolis Magna*, Paris 1984
- BONNET *et alii* 2006 Charles Bonnet, Jean-Yves Carrez-Maratray, Mohamed Abd el-Samie, Ahmed el-Tabaie (en collaboration avec François Delahaye et Delphine Dixneuf), « L'église tétraconque et les faubourgs romains de Farama à Péluse (Égypte – Nord-Sinaï) », *Genava*, n.s., LIV, 2006, pp. 371-384
- CARREZ-MARATRAY 1999 Jean-Yves Carrez-Maratray, *Péluse et l'angle oriental du delta égyptien aux époques grecque, romaine et byzantine*, *Bibliothèque d'étude de l'Institut français d'archéologie orientale*, 124, Le Caire 1999
- IGGR René Cagnat *et alii*, *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, Paris 1906-1927
- JOUGUET 1911 Pierre Jouguet, *La Vie municipale dans l'Égypte romaine*, Paris 1911
- KAYSER 1994 François Kayser, *Recueil des inscriptions grecques et latines (non funéraires) d'Alexandrie impériale (I^{er}-III^e siècles ap. J.-C.)*, *Bibliothèque d'étude de l'Institut français d'archéologie orientale*, 108, Le Caire 1994
- MÉLÈZE-MODRZEJEWSKI 1998 Joseph Méléze-Modrzejewski, « L'Égypte », dans Claude Lepelley (dir.), *Rome et l'intégration de l'Empire · 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C.*, tome 2, *Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris 1998, pp. 435-493
- OGIS Wilhelm Dittenberger, *Orientalis graeci inscriptiones selectae*, Leipzig 1903-1905
- P. Oxy Auctores varii, *The Oxyrhynchus Papyri*, Londres 1898-2003
- MITTHOF 2002 Fritz Mitthof, *Corpus papyrum Raineri*, volume XXII, *Griechische Texte*, tome XVI, *Neue Dokumente aus dem römischen und spätantiken Ägypten zu Verwaltung und Reichgeschichte (1.-7. Jh. n. Chr.)*, Vienne 2002
- SB Friedrich Preisigke et continuateurs, *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Ägypten*, Strasbourg – Berlin – Leipzig – Heidelberg – Wiesbaden 1915-2003
- SIJPESTEIJN 1967 Pieter Johannes Sijpesteijn, *Liste des gymnasiarques des métropoles dans l'Égypte romaine*, Amsterdam 1967
- SIJPESTEIJN 1986 Pieter Johannes Sijpesteijn, *Nouvelle liste des gymnasiarques des métropoles de l'Égypte romaine*, *Studia Amstelodamensia ad epigraphicam, ius antiquum et papyrologicum pertinentia*, 28, 1986
- W. Chrest. Ludwig Mitteis, Ulrich Wilcken, *Grundzüge und Chrestomathie des Papyruskunde*, volume I, *Historischer Teil*, 2^e partie, *Chrestomathie*, Leipzig – Berlin 1912

Crédits des illustrations

Charles Bonnet, fig. 1 | Jean-Yves Carrez-Maratray, Marion Berti, fig. 2

Adresse de l'auteur

Jean-Yves Carrez-Maratray, maître de conférences à l'Université d'Angers, rue Desaix 27, F-75015 Paris

